

# WSN ACADEMY

-  Learn
-  Grow
-  Innovate

## LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA CONTREFACON DANS LA MODE



01

ETAPE 1

02

ETAPE 2

03

ETAPE 3

04

ETAPE 4

05

ETAPE 5

06

ETAPE 6



# 01

## ETAPE 1

Surveiller pour agir en amont



①

## **Surveillance des marques et des noms de domaine**

Outil de détection des dépôts de marques et des réservations de noms de domaine identiques ou similaires à vos signes distinctifs.

②

## **Agir avant le lancement**

Lorsqu'un risque est détecté, une simple démarche amiable (lettre de retrait) permet souvent de bloquer le projet concurrent avant même son lancement.

## **OBJECTIF :**

Empêcher les copies et les confusions avant qu'elles ne s'installent sur le marché.





### ③ Si nécessaire, des procédures simples et rapides

Lorsque la solution amiable ne suffit pas, des procédures administratives permettent d'obtenir le retrait :

- opposition auprès de l'INPI ou de l'EUIPO pour les marques
- procédures UDRP ou SYRELI pour les noms de domaine

### ④ Un fonctionnement sans risque

La surveillance est gratuite.  
Vous ne payez que si une action est réellement engagée.

## OBJECTIF :

Empêcher les copies et les confusions avant qu'elles ne s'installent sur le marché.





02

---

## ETAPE 2

Contrefaçon sur internet

## **1- IDENTIFIER LES CONTENUS ILLICITES**

Imitations des marques et/ou  
des créations

## **3- RETRAIT RAPIDE ET PEU COUTEUX**

Suppression des contenus  
généralement sous 48 h, sans  
action judiciaire.

## **2- PROCEDURE AMIABLE DE RETRAIT**

Demandes adressées directement  
aux hébergeurs et intermédiaires  
(plateformes de vente en ligne,  
sites e-commerce, réseaux sociaux  
: Shein, Amazon, Etsy, AliExpress,  
Instagram, etc.)

## **4- DEMARCHE SECURISEE**

Risques de “contre-attaque” si  
demande infondée : validation  
préalable par un avocat  
recommandée.

## **OBJECTIF :**

Stopper la diffusion des  
contrefaçons avant leur  
propagation massive.



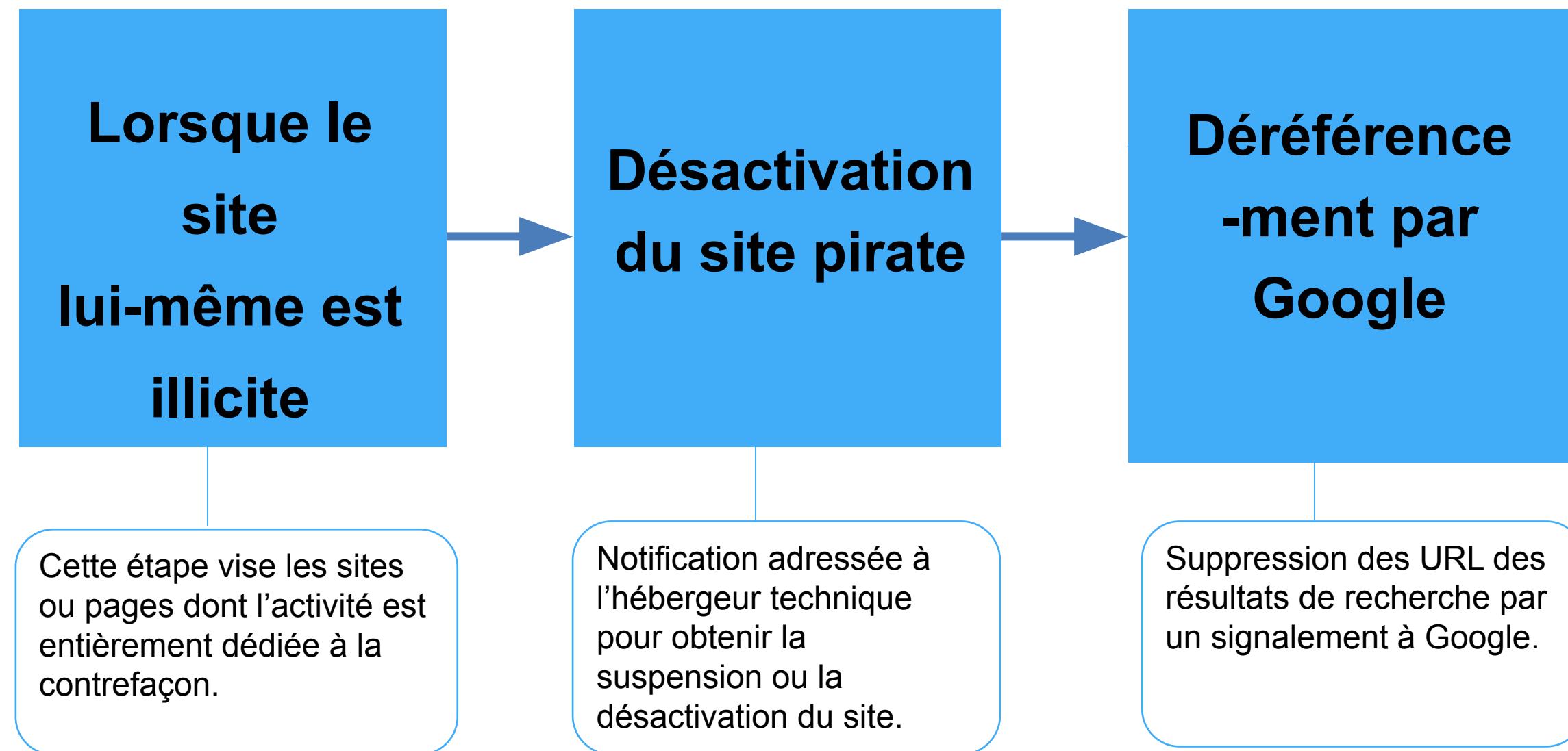
03

---

## ETAPE 3

Sites & pages pirates

# Sites & pages pirates



## Principe commun à toutes les actions



Procédures amiables et administratives **rapides et efficaces**, généralement mises en œuvre en quelques jours.

## OBJECTIF :

Faire disparaître les sites pirates en coupant leur accès et leur visibilité.



# 04

---

## ETAPE 4

Retenue douanière

# OBJECTIF :

Empêcher l'entrée et la mise sur le marché français de produits contrefaisants.

## Destruction simplifiée des produits

Procédure administrative permettant la destruction des marchandises sans action judiciaire, de manière rapide et efficace.



La retenue douanière permet de bloquer les produits contrefaisants avant leur mise sur le marché.

## Intervenir à la frontière



## Demande nationale

Contrôle des marchandises sur le territoire français (ports, aéroports, entrepôts logistiques).



**Dossier simple à constituer**  
Certificats de droits, visuels des produits, contacts de la marque.



## Demande européenne pour les flux transfrontaliers.



05

---

## ETAPE 5

### Clauses contractuelles

# OBJECTIF :

Prévenir les risques de production parallèle et protéger durablement les créations.



## **Encadrement contractuel des relations**

Intégration de clauses spécifiques dans les contrats afin de sécuriser la chaîne de production.



### **Protection des droits de propriété intellectuelle**

Clauses rappelant les droits de propriété intellectuelle de la marque et la titularité des créations.

### **Confidentialité renforcée**

Clauses de confidentialité portant notamment sur les patrons, modèles, prototypes et savoir-faire.

### **Responsabilité et sanctions**

Clauses de responsabilité et de pénalités en cas de fabrication ou de commercialisation de produits similaires ou concurrents.



06

---

## ETAPE 6

Mise en demeure avant action judiciaire

# **Lettre de mise en demeure**

Envoi d'un courrier formel au contrefacteur  
afin de faire cesser les agissements illicites  
(fabrication, commercialisation, diffusion).

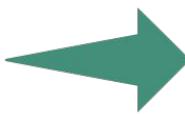


# **Recherche d'un accord amiable**

La mise en demeure ouvre la voie à une solution  
négociée : cessation des actes, retrait des  
produits, engagement écrit, indemnisation  
éventuelle.



## Une étape souvent suffisante



Dans de nombreux cas, cette démarche permet de résoudre le litige rapidement, sans procès.



## En cas d'échec : action judiciaire

Si aucune solution amiable n'aboutit, une action en justice peut être engagée pour faire reconnaître les droits, obtenir l'arrêt des atteintes et une réparation financière

## OBJECTIF :

Faire cesser les atteintes en priorité, tout en se réservant la possibilité d'une action judiciaire.



# Agathe ZAJDELA

ASSOCIÉE

[zajdela@dtmv.com](mailto:zajdela@dtmv.com)

01 56 69 31 00

## Nous contacter

164, Rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France

T. +33 (0)1 56 69 31 00

F. +33 (0)1 56 69 31 01

# WSN ACADEMY

Learn  
Grow  
Innovate

MERCI !

[wsn-academy@wsn.community](mailto:wsn-academy@wsn.community)



Votre avis nous intéresse !